

ABONNEMENTS

Un an Six mois  
Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—  
Union postale » 12.— » 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes  
de places 10 ct. la ligne,  
étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 22, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

### Quelques renseignements sur l'Assurance-Accidents

Rapport présenté à l'assemblée générale de la  
Chambre suisse de l'horlogerie, du 19 mai 1915

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Assurance-Accidents, entrée en vigueur qui est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1917, la loi sur la responsabilité civile des employeurs tombe et l'assurance devient obligatoire auprès de la Caisse Nationale d'Assurance-Accidents dont le siège est à Lucerne pour tous les établissements soumis à la loi des fabriques ou qui devraient l'être.

Rappelons brièvement en passant quels sont, dans notre industrie, les établissements astreints à la loi des fabriques. Ce sont :

- a) tous les établissements qui occupent même temporairement plus de dix ouvriers, même sans machines ;
- b) ceux qui travaillent avec plus de cinq ouvriers et employant des machines, ou occupant des personnes âgées de moins de 18 ans, ou présentant des dangers particuliers ;
- c) ceux qui ont moins de six ouvriers, mais dont l'exploitation entraîne des dangers exceptionnels pour la santé et la vie des ouvriers.

Ajoutons encore que la Caisse Nationale comprendra 4 grandes catégories d'assurés, à savoir :

1. la catégorie des accidents professionnels
2. la catégorie des accidents non-professionnels ;
3. l'assurance volontaire ;
4. l'assurance volontaire des tiers (qui est spécialement prévue pour l'agriculture).

Chacune de ces catégories devra faire annuellement un versement au fonds de réserve, versement dont le pourcentage sera uniforme. Mais à côté de cela chacune de ces 4 catégories devra aussi se subvenir à elle-même et conservera pour elle et pour elle seule, les excédents annuels qui pourraient lui rester.

Rappelons encore que si l'assurance des risques professionnels est à charge entière des patrons, celle des risques non-professionnels est pour un quart à la charge de la Confédération et pour trois-quarts à la charge des ouvriers. Toutefois les patrons

seront chargés d'encaisser les primes des accidents non-professionnels et auront une certaine responsabilité concernant les négligences dont ils pourraient se rendre coupables à cet effet.

De l'assurance des risques non-professionnels sont exclus tous les accidents sportifs.

Les journaux jusqu'ici — et avec raison — ont été mis très peu au courant de l'organisation de la Caisse nationale. Cette dernière est administrée par une Direction centrale fixée à Lucerne, sous la surveillance du Conseil d'administration.

Le service en sera très centralisé. Sous ce rapport, le territoire helvétique a été partagé en neuf arrondissements d'agences générales auxquelles il sera attribué des compétences très étendues.

Il y a dans l'organisation de cette Caisse nationale deux points qui intéressent spécialement les industriels :

- a) la classification des risques ;
- b) la fixation des primes.

Le Conseil d'administration a abordé maintenant l'étude de ces deux points très importants. La classification générale a été adoptée en première lecture.

En ce qui concerne l'horlogerie, la classification y relative a été soumise au Comité central de Chambre qui y a apporté quelques modifications en son temps, mais qui a désiré cependant — attendu que le projet de la Direction sera soumis à une deuxième lecture au Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> juin — de présenter cette classification horlogère à l'Assemblée des délégués de la Chambre de ce jour et nous y reviendrons tout à l'heure.

Au sujet de la tarification, dont l'étude sera entreprise dès que la classification sera chose faite, c'est-à-dire dans le courant de cet été, vos délégués au Conseil d'administration s'inspireront toujours dans toute la mesure du possible, de ce principe que l'Assurance fédérale étant mutuelle et subventionnée par la Confédération, ne doit en aucun cas arriver à faire payer des primes plus élevées que celles qui sont actuellement encaissées par les compagnies

privées, les différences de prestations entre l'assurance privée et l'assurance officielle nous paraissant, dans notre industrie, devoir en tout cas au moins se compenser.

En effet, dans l'industrie horlogère, ce sont plutôt les petits accidents qui se présentent et les cas graves suivis d'invalidité ou de mort sont l'exception. Or, comme la Caisse nationale n'indemniserait les accidents qu'à partir du troisième jour et qu'elle ne donne aux sinistrés que le 80 % du salaire journalier, plus les frais médicaux, elle réaliserait de ce chef inévitablement un profit pécuniaire sur les compagnies privées, profit qui compenserait facilement — nous estimons — les rentes d'invalidité ou pour cas de mort lesquelles à la Caisse nationale — et c'est là le point de vue philanthropique de l'Assurance fédérale —, sont beaucoup plus favorables aux assurés qu'auprès des entreprises privées.

En effet, chez ces dernières, le maximum de la rente se monte à mille fois le salaire journalier et fr. 6000 au plus, tandis que la Caisse nationale paye jusqu'à 70 % du salaire annuel, ce qui représente pour un ouvrier gagnant par exemple fr. 8 par jour fr. 1680 de rente annuelle.

Pour obtenir lors de la discussion des tarifs dans les commissions déjà instituées dans ce but, le plus possible d'avantages en faveur des industriels, il importe que nos mandataires soient documentés non seulement de leurs propres assurances, mais qu'ils possèdent pour chaque classe prévue 2 à 3 bons exemples permettant de tirer des déductions justes et aussi favorables que possible pour la classe en question.

Nous prions ceux d'entre vous, Messieurs, qui seront sollicités de fournir à la Chambre suisse de l'horlogerie quelques renseignements sur l'expérience faite en matière d'accidents durant ces dernières années, de se prêter sans arrière-pensée à donner ces indications qui resteront — il est à peine besoin de le relater — strictement confidentielles et qui devront, en tous cas, toujours permettre de tirer le pourcentage des prestations fournies effec-

tivement par les compagnies, par rapport à la totalisation des salaires annuels.

Avant d'aborder la lecture du projet de la classification de l'industrie horlogère, je tiens à rappeler encore que les délégués de la Chambre suisse de l'horlogerie au Conseil d'administration de la Caisse nationale, M. Colomb, de Genève, et votre serviteur sont prêts à fournir tout renseignement qui pourrait leur être demandé.

A la Chaux-de-Fonds, le 18 mai 1915.

Le rapporteur :

Alb. Mosimann,

membre du Comité central de la Chambre.

La classification définitive est la suivante :

#### Groupe 16.

*Industrie horlogère et bijouterie sans fabrication de pierres fines et de verres de montres.*

1. Les classes de ce groupe comprennent des entreprises entières et des branches d'entreprises classées séparément.

2. Les industries auxiliaires, comme la construction mécanique avec fonderie ou fabrication de modèles en bois, sont à classer séparément.

#### Classes de risques

16. a) Fabriques d'ébauches et finissages.
- b) Fabriques de parties détachées par procédés mécaniques, assortiments ancre et cylindre, balanciers, pivotages d'échappements, cadrans métalliques, aiguilles, etc.
- c) Fabriques de fournitures d'horlogerie, polissage d'acier, cadrans émail, ressorts de barillets, etc.
- d) Fabriques d'assortiments pour la boîte de montre.
- e) Fabriques de boîtes de montres métal et acier, frappe de boîtes et médailles, fabrication de pièces diverses aux gros balanciers et gros outillage.
- f) Fabriques de boîtes or et argent.
- g) Décoration, émaillage et finissage de la boîte de montre.
- h) Fabriques de montres par procédés mécaniques.
- i) Fabrication de montres par établissement, terminage, réglage, etc. de la montre, y compris machines à sertir.
- k) Usines de dégrossissage des matières d'or et d'argent.
- l) Fabrication d'orfèvrerie, chaînes de montres.
- m) Bijouterie et joaillerie.

### Syndicat des fabricants suisses de montres or

L'assemblée générale annuelle de cette association a eu lieu le mardi 15 courant, à la Chaux-de-Fonds. Un grand nombre de sociétaires étaient présents.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, il a été donné connaissance du rapport de gestion, présenté par le Secrétaire général, M. Paul-C. Jeaneret. Ensuite des événements politiques, le Bureau du Syndicat a eu une activité toute spéciale dans bien des domaines, activité qui est passée en revue dans le rapport.

M. C. Girard-Gallet a été réélu président à l'unanimité. Le Comité dans son ensemble fut également réélu, à l'exception de M. Louis Muller de Bienne qui, après une collaboration de plusieurs années comme vice-président, a décliné formellement tout nouveau mandat. M. Ch. Picard, de la maison Goschler & Co à Bienne, a été appelé à le remplacer.

Le principal objet à l'ordre du jour était le renouvellement de la convention avec

les monteurs de boîtes or. Les conditions auxquelles cette convention pourrait être renouvelée ont été longuement discutées et le Comité a été chargé de continuer les pourparlers, en tenant compte de tous les intérêts en présence.

### Envois d'horlogerie en Russie

A teneur d'une communication du Chemin de fer du Nord à la Légation de Suisse à Paris, la question du transport des colis postaux avec valeur déclarée est actuellement à l'étude entre les réseaux du P.-L.-M., de l'Orléans, du Midi et de l'Etat, le réseau du Nord semblant avoir été laissé de côté parce qu'il est entièrement militarisé. Dans ces conditions on estime qu'il faudrait probablement envisager le transport de nos colis postaux, avec valeur déclarée sur l'Angleterre par la voie de Dieppe (Etat) ou même, au besoin, par celle de Bordeaux (Orléans).

### Nouvelles interdictions d'exportations

Le Conseil fédéral, sur la proposition de son département politique, a pris un arrêté étendant les interdictions d'exportations à différents articles, notamment aux roulements à billes en fer ou en acier, ainsi que leurs pièces détachées. *Ouvrages ébauchés ou finis*, y compris les tuyaux composés des métaux ci-après désignés ou leurs alliages : cuivre, plomb, zinc, étain, nickel, (sont exceptés pour autant qu'ils ne sont pas déjà prohibés à la sortie : machines, engins mécaniques et véhicules, horloges et montres, instruments et appareils), récipients en fer forgé ou en acier pour le transport des gaz, transformateurs d'énergie électrique, ainsi que leurs pièces détachées.

Cet arrêté est entré en vigueur le 15 juin 1915.

### La dette de l'Europe à l'Amérique se monte à 5 milliards

M. John-J. Mitchell, de Chicago dans une interview, disait au *Wall Street Journal* :

« L'Europe nous doit plus d'un milliard de dollars, et cette somme s'accroît plus rapidement qu'on ne le suppose généralement. Personne ne peut fixer une limite à la balance favorable de notre commerce si la guerre continue et que nous demeurons au dehors. Nous avons pris avec grand avantage toutes les valeurs que nous ont vendues les étrangers. De plus nous gagnons 300 à 400 millions de livres sterling annuellement par suite de la cessation des voyages des Américains et des achats qu'ils faisaient au dehors. Ceci devient encore plus impressionnant si l'on se rappelle les centaines de millions que l'Amérique devait à l'Europe lorsque la guerre éclata. Je n'ai jamais cru à aucun moment que nous voudrions être entraînés dans le conflit; nous ne le serons certainement pas si le gouvernement peut faire que la paix soit compatible avec notre honneur national. Je suis fortement incliné à croire que nous pourrions éviter toute rupture définitive de nos relations internationales. »

### Statistiques du cuivre

La circulaire Merton évalue les stocks visibles de cuivre fin en Europe, au 31 mai, à 34.090 tonnes contre 32.552 au 15 mai.

### Le prix du fer

Selon des télégrammes de Dusseldorf, la réunion de l'Association des aciéries allemandes a décidé d'augmenter le prix du fer doux et celui du fer laminé de 5 marks par tonne.

### Les passeports français

C'est mercredi qu'est entré en vigueur le nouveau régime des passeports pour la France.

Désormais nul ne pourra entrer en France s'il n'est porteur d'un passeport français accompagné d'une pièce annexe, revêtue de la signature et de la photographie du titulaire, timbrée par l'autorité consulaire et spécifiant le lieu de destination, l'itinéraire et le motif du voyage. Les ressortissants d'une puissance alliée de la France seront cependant admis sur présentation de leur passeport national muni de la photographie du titulaire et visé d'un consul français, avec la pièce annexe pour le cas où le dit passeport n'indiquerait pas la destination précise et le but du voyage.

### Les exportations de charbons anglais

L'Angleterre ayant averti la Norvège qu'elle cesserait de lui envoyer du charbon si ses Compagnies de navigation n'interrompaient pas leurs services avec l'Allemagne, il n'y a plus de départ de bateaux des ports norvégiens à destination des ports allemands.

Les exportations de charbons anglais dans les quatre premiers mois de 1915 ont montré une diminution importante sur la période correspondante de 1914, laquelle était déjà en légère diminution sur celle de 1913.

*Le Monde économique.*

### Les caisses de prêts en Allemagne

D'après la *Gazette de Cologne*, il existait en Allemagne, à la fin de 1914, 90 caisses de prêts et 127 caisses auxiliaires.

Le mouvement d'affaires de ces caisses de prêts atteignait à la fin de 1914 le total de 4 milliards 800 millions de marks, dont 2 milliards pour les caisses de Berlin.

Le maximum des bons délivrés par ces caisses était d'abord de 1.500 millions; ce total fut porté ensuite à 3 milliards.

### Les importations d'Italie en Suisse

La nouvelle publiée par un journal tessinois que les négociations conduites actuellement à Rome au sujet de l'importation de denrées alimentaires d'Italie en Suisse auraient abouti est fautive. Jusqu'à présent le gouvernement italien s'est borné à déclarer de façon générale qu'en principe il est décidé à reprendre le trafic marchandises avec la Suisse, et qu'il a déjà donné des instructions dans ce sens.

L'arrangement du 7 mai, qui assure à la Suisse l'importation de certaines marchandises italiennes sous réserve que ces marchandises ne soient pas réexportées, n'a pas été atteint par l'interdiction générale d'exportation d'Italie. Depuis cette interdiction il a continué, quoique dans une mesure très réduite, à arriver en Suisse des denrées alimentaires, notamment des bœufs et des porcs.

### Les comptes de la Confédération

Le Conseil fédéral a enfin distribué aux Chambres le Compte d'Etat pour 1914. La lecture n'en est guère réjouissante. Par 100 millions de dépenses et 78 millions de recettes, le compte d'administration accuse un déficit de 22 millions. De plus, le compte capital a diminué de 1 million et demi, de sorte que la fortune de la Confédération a déjà baissé de 23,969,154 fr. 09 en cette première et néfaste année de guerre 1914.

La guerre de 1870-71 n'avait exercé qu'une influence presque insignifiante sur le budget ordinaire de la Confédération : les recettes de 1870 n'étaient que de 142,000 fr. inférieures à celles de 1869. Les dépenses ordinaires accusaient une diminution de 393,000 fr. : en revanche, les dépenses extraordinaires pour l'occupation des frontières s'étaient élevées à 9 millions et demi. Au 12 juin 1915, nous avons déjà dépensé 185 millions de ce chef.

La situation financière de la Confédération est donc vraiment sérieuse à l'heure qu'il est et l'on comprend le cri d'alarme que pousse notre grand argentier, M. Motta, président de

la Confédération, quand il écrit dans son rapport :

« Si, durant les cinq derniers mois de l'exercice écoulé, la perturbation très grave il est vrai, qu'à provoquée la guerre européenne dans notre régime économique a pu entraîner pour le compte d'administration de l'exercice écoulé un déficit de 22 millions et demi de francs bien que les dépenses de l'occupation des frontières ne soient pas comprises dans le compte et malgré l'importante économie réalisée sur le budget ordinaire du Département militaire (12 millions), c'est bien là une preuve et la démonstration la plus concluante que notre édifice financier repose sur une base trop peu solide. Il paraît donc plus nécessaire et plus urgent que jamais de renforcer cette base trop faible: Or, la création d'une très réelle et abondante ressource financière est, à notre avis, le seul moyen de remédier à la situation périlleuse actuelle. Ce qu'il faut à la Confédération, c'est une réforme radicale de son régime financier. Cette réforme, nous le déclarons avec insistance, exige impérieusement que nous poursuivions résolument l'exécution du programme dont nous avons déjà indiqué les grandes lignes et qui sera encore défini et motivé plus tard dans tous les détails. »

**Les bons de caisse**

Au mois d'août dernier, la Banque nationale suisse a mis en circulation des bons de caisse de la Confédération de 5, 10 et 20 francs qui avaient été confectionnés il y a plusieurs années déjà. Il a fallu malheureusement se convaincre que le papier employé dans ce but est devenu cassant et ne supporte pas d'être plié souvent. Il se détériore facilement. On a déjà présenté à la Banque nationale un assez grand nombre de ces bons de caisse déchirés dont il ne reste parfois même que des fragments. Aussi la Banque nationale a-t-elle don-

né l'ordre à ses caisses de retirer les bons de caisse de la circulation. Le présent avis a pour but d'attirer l'attention des porteurs de bons de caisse sur le fait qu'ils peuvent échanger ceux-ci contre des billets de banque aux caisses des succursales et agences de la Banque nationale et de les inviter, dans leur propre intérêt, à contribuer à l'échange.

**Interview de M. Motta, président de la Confédération suisse**

D'un envoyé spécial du *Matin*.

Deux rumeurs qui ont couru sur les affaires de Suisse me faisaient désirer cet entretien. D'après la première, l'unité du sentiment national aurait été quelque peu atteinte par la divergence des sympathies que les Suisses éprouvent pour leurs voisins en guerre, ceux d'entre eux qui ont l'allemand, ou plutôt un dialecte allemand, pour langue maternelle seraient de cœur avec l'Allemagne, tandis que les Romands sont rattachés à la France par leurs sentiments aussi bien que par leur langage. Il en serait résulté, du moins au début, des malentendus et même une tension de nature à préoccuper les autorités fédérales. L'autre rumeur, qui a circulé avec une certaine intensité, est que les Suisses ont éprouvé d'assez vives inquiétudes pour la neutralité de leur pays, lorsqu'ils ont vu l'Italie entrer en lice.

Rien dans les allures de M. le président Motta ne laisse croire qu'il soit affecté le moins du monde par l'un ou l'autre de ces soucis. L'impression qu'il donne dès les premiers mois au visiteur qui vient d'être introduit auprès de lui par un huissier sans prétentions et même sans uniforme, est celle de la confiance et de l'optimisme.

**Liste des dessins et modèles**

**Dépôts.**

- N° 25594, 11 mai 1915, 3 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Porte-montre *Edouard Luthy*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).
- N° 25596, 18 mai 1915, 4 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Articles de bijouterie. *Edouard Jeannot*, Genève (Suisse).
- N° 25599, 22 mai 1915, 6 h. p. — Cacheté. — 1 modèle. — Articles de bijouterie, fantaisie. — *Chs. Bonifas & Co.*, Genève (Suisse).
- N° 25601, 22 mai 1915, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Breloque *Dumont & Prællochs*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

**Prolongations.**

- N° 17581. 27 décembre 1909, 8 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1914/1919). — 2 modèles. — Calibres de montres. — *Ad. Schlüsli*, Selzach (Suisse); enregistrement du 22 mai 1915.
- N° 18083. 13 mai 1910, 8 h. p. — II<sup>e</sup> période 1915/1920. — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Comptoir général de vente de la montre Roskopf. Société anonyme Vve. Chs. Léon Schmid & Co.*, La Chaux-de-Fonds (Suisse); enregistrement du 18 mai 1915.
- N° 18232. 15 juin 1910, 6 1/2 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1915/1920). — 6 modèles. — Carrures et lunettes de montres. — *E. Pfaeffli & fils*, Genève (Suisse). Mandataire: *E. Imer-Schneider*, Genève; enregistrement du 29 mai 1915.
- N° 18379. 30 juillet 1910, 7 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1915/1920). — 1 modèle. — Métronome. — *Paquet frères & fils*, Beaumont s. Oisi (France). Mandataires: *E. Blum & Co.*, Zurich; enregistrement du 19 mai 1915.

**Radiation.**

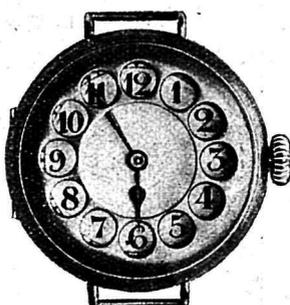
- N° 18206. 11 juin 1910. — 1 modèle. Monture de broche (radié ensuite de renonciation du 19 mai 1915).

**FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ**  
 Société Anonyme — Directeur: F.-E. PFISTER  
**HORLOGERIE** Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**  
**Etude et entreprise de Calibres spéciaux**  
*Ebauches et finissages 10 à 36 lignes*  
 Tous genres clefs et remontoirs  
 = Spécialité extra-plates et plates soignées =  
 La fabrique ne termine pas la montre  
 TÉLÉPHONE 3600 H 5101J TÉLÉPHONE

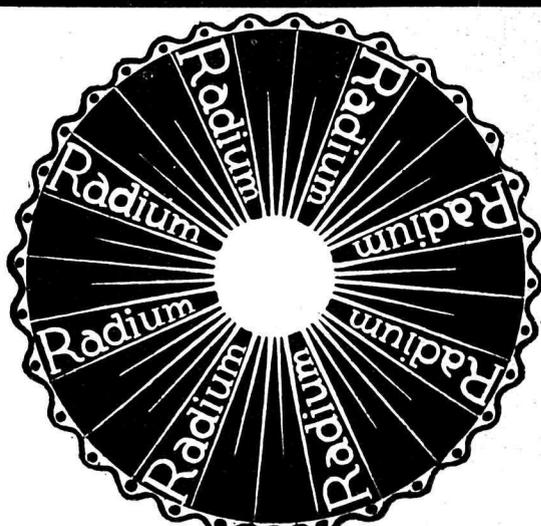
**Pierres fines pour l'Horlogerie**  
 en tous genres  
**Charles Monfrini**  
 H 270 N **Neuveville** (Berne) 1041

**BANQUE FÉDÉRALE**  
 (SOCIÉTÉ ANONYME)  
**LA CHAUX-DE-FONDS**  
 Sièges: ZURICH, BERNE, BALE, ST-GALL, GENÈVE, LAUSANNE, VEVEY, LA CHAUX-DE-FONDS  
 Capital social: 36.000.000 Réserves: fr. 8.500.000  
 Dépôts d'argent en compte courant, à termes et contre Obligations ou Bons de dépôts de notre Banque aux meilleures conditions.  
 Placement de capitaux.  
 Gérance de fortune.  
 Garde de titres.  
**Location de Coffres-forts.** Installations de toute sécurité. Cabines isolées pour le détachement des coupons.  
 Escompte et encaissement de lettres de change sur la Suisse et l'étranger.  
 Avances sur titres courants.  
 Change de monnaies et billets étrangers.  
 Encaissement de coupons et titres.

**PROTECTION**  
**La Nouvelle Boîte brevetée**  
 pr **montre-bracelet avec protecteur-glace**  
 reconnue la plus pratique par les Militaires  
 Brevet + dem.  
 S'exécute en tous métaux par la  
**Fabrique de Boîtes**  
**MATHEZ & C<sup>IE</sup>, RENAN**  
**EFFICACE**



**Exigez**  
 nos matières radifères vous aurez une **garantie sérieuse**  
**Dr O. Rentschler**  
**Banque du Radium**  
 Zurich 3672



Médailles aux Expositions universelles de Paris et de Barcelone  
Récompensés et Diplômes aux Expositions nationales

# L'INDUSTRIELLE

Société anonyme

Maison fondée en 1878

## Manufactures de Cartonnages

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

### La plus importante des fabriques de Cartonnages pour l'Horlogerie

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule **plus de 200 ouvriers et ouvrières.**

Stock continuuel d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 3316 F

Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.**

3694



## Bracelets Chronographe-Compteur

16 lig. ancre 15 et 17 rubis, sp. Breguet, anti-magnétique  
Qualité courante et soignée

Boîtes acier, nickel, argent et or tous titres

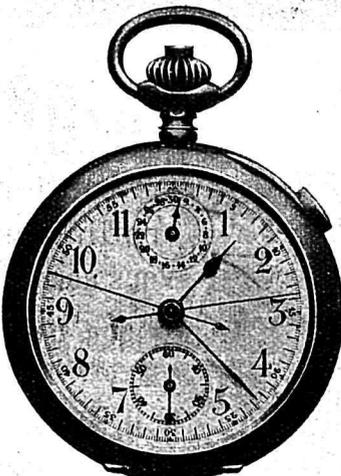
Même article  
avec rattrapante

Fabrique  
d'Horlogerie

## Nathan Weil

La Chaux-de-Fonds

(Suisse) 1018



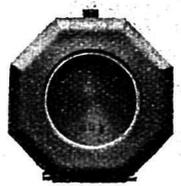
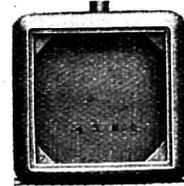
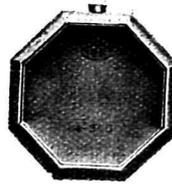
## Fabrique C. R. SPILLMANN & C<sup>IE</sup>

Téléphone 379

La Chaux-de-Fonds

Boîtes de montres  
en or, en tous genres et à tous titres

Bracelets extensibles en or à tous titres



## Fabrique d'Horlogerie Gustave Barbier

Ex-Directeur de la Maison Binetruy Frères  
à **Charquemont** (Doubs, France)

Se recommande spécialement pour sa fabrication de

**Roues d'Ancre**  
depuis 6 à 30 lignes, en qualité extra-soignée et qualité courante.

Assortiments cylindre pivotés sur jauges  
(interchangeables) depuis 10 à 24 lignes, qualité garantie.

Rhabillages en tous genres.

1373

## UNIVERSO (S.A.)

INDIQUE L'HEURE AU MONDE ENTIER  
FABRIQUES REUNIES

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES FABRIQUES D'AIGUILLES

SIÈGE SOCIAL

La Chaux-de-Fonds, Rue Numa Droz 83

Fabrication par procédés mécaniques perfectionnés  
d'Aiguilles en tous genres, formes et grandeurs, pour  
montres, pendulettes, pendules, compteurs, baromètres,  
manomètres, et tous instruments de mesure et de pré-  
cision. — Boussoles.

## CRÉATEUR

des Aiguilles creusées et ajourées pour

"RADIUM"

Modèles déposés

Modèles déposés

en acier bleui et métal oxydé noir inaltérable en toutes qualités  
depuis 7 à 50 m/m.

TOUJOURS LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS.

Devis pour articles spéciaux sur demande

## BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

La Banque Cantonale Neuchâteloise traite toutes les opérations  
de banque.

Elle ouvre des **comptes-courants** débiteurs et créditeurs.

Elle fait des **prêts** sur hypothèques, sur cédules et sur billets.

Elle délivre des **bons de dépôt** à 1 an au taux de 4 1/2 %; à 2, 3,  
et 5 ans au taux de 4 3/4 %. Ces bons sont émis au porteur ou nomi-  
natifs et pour n'importe quelle somme.

Elle reçoit les dépôts sur **livrets d'épargne** à 4 % l'an jusqu'à  
fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.

Elle s'occupe de la **gérance de fortunes** et soigne l'**achat, la  
vente et la garde de titres** à des conditions très modérées.

Elle délivre des **chèques** et **lettres de crédit** sur toutes les villes  
importantes du globe.

Elle négocie les **monnaies** et **billets de banque étrangers.**

Elle fait le commerce des **matières d'or, d'argent et de platine.**  
Or fin pour doreurs.

H 20035 C 1234

# Pierres fines pour Horlogerie

rubis, saphyrs, grenats, scientifiques

Spécialités: Trous olivés et gouttes, grandes moyennes, en scientifique

## SWISS JEWEL CO, S. A.

LOCARNO (Suisse)

Scientifique garanti de dureté, certificat à l'appui  
Couleur rouge foncé

H 3230 F Téléphone 1.63 3670  
Adresse télégraphique: Mojonny-Locarno



**Protecteur** Dsè pour montres-bracelets, s'adapte instantanément à une anse, se ferme tout seul, très pratique, très solide, pas de charnière renversée, plus de glaces cassées. 1435

Unis, frappés: portraits, actualités, etc., pour tous prix. Prix très avantageux.

**Thiébaud Frères**  
La Chaux-de-Fonds

*Fabricants d'Horlogerie*  
*Fabricants de Cadrons*

*Demandez la*  
*Nouvelle matière radio-active*

# Toran

*Ce nouveau produit lumineux se distingue par sa force exceptionnelle et sa longue durée.*

*L'emploi est des plus facile en même temps que lucratif. Vous pouvez vous en servir en toute confiance.*

**FABRIQUES D'HORLOGERIE RÉUNIES S. A.**  
Dép. Toran, BIENNE, rue de l'Union 13

Téléphone 1076. Adresse pour télégr. et lettres  
Toran, Bienne

Dépositaires:

E. Blum-Brandt, Doubs 161, La Chaux-de-Fonds  
R. Schneider, Industrie 2, St-Imier 1288



Fabrique d'Horlogerie  
**J.-H. HASLER**

La Chaux-de-Fonds (Suisse)  
Téléphone 6.01

Spécialité en  
Montres: Quantièmes et 8 jours

**Nouvelle Montre**  
**Roskopf quantième plate**

Prix défiant toute concurrence.  
H 20029 C Demandez catalogues et échantillons. 1343

Fabriques de Pierres fines  
p<sup>r</sup> Horlogerie  
Spécialité: "Grenat"

# Theurillat & Cie

H P  
Porrentruy

Interchangeabilité et fidélité absolue. — Livraison par retour  
500 ouvriers

Usines: 3 en Suisse, 2 en France, 1 en Italie et 1 en Autriche

## Bracelets-Montres

# 13 lignes cylindre, 2<sup>de</sup>

cadrans avec et sans radium

## G. Kung-Champod & Cie

Téléphone N° 948 LA CHAUX-DE-FONDS 1440

WILHELM BECKER PEORZHEIM

# BRACELETS

en tous genres

# CALOTTES

Plaqué Or Email

Rep. à CHAUX DE FONDS

# ERNEST MEYER

Parc 83  
Tél. 16.02

W.B.

# Bracelets cuir

de fabrication anglaise pour

## Montre-bracelet

H 20176 C 1281

Dimier Frères & Co | Dimier Bros & Co

111, Paix, 111 | 46, Cannon Street  
La Chaux-de-Fonds | LONDON E. C.

**Tous les Journaux horlogers du monde** (spécimens et tarifs)  
peuvent être consultés à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, rue Léopold Robert 22, La Chaux-de-Fonds, laquelle expédie, aux meilleures conditions, n'importe qu'elle annonce à tous les organes horlogers d'univers.

Qui pourrait livrer régulièrement assortiments 18 lig., cyl. roues et cyl. non pivotés, qual. soignée?

Faire offres sous chiffres H 21621 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1442

## Importante Fabrique d'horlogerie

demande Directeur commercial ou Chef de bureau parfaitement au courant de la comptabilité et de la correspondance et possédant à fond les langues française et allemande. Situation d'avenir. Discretion assurée.

Ecrire sous chiffres H 21622 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1440

## Industriels Commerçants

Comptable expérimenté, disposant de quelques heures par semaine, offre ses services. Organisation. Mise à jour. Contrôle. Bilans. Références sérieuses.

Offres sous chiffres H 15301 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1421

?

## Qui fournirait échappements cylindres

à fabricants suisses des pour mouvements de moyenne grandeur.

Adresser offres avec indication du prix et du terme de livraison sous chiffres M 2028 Lz à Haasenstein & Vogler, Lucerne. 1430

## Un technicien calibriste

de grande expérience, dirigeant les départements de l'ébauche, du finissage et du mécanisme, demande à entrer dans fabrique de genres soignés, pour y diriger un département analogie. Adresser les offres s. chiffres H 15306 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1427

## 9<sup>3</sup>/<sub>4</sub> lignes Ancre

Importante Maison d'exportation sortirait grandes commandes régulières en mouvements 9<sup>3</sup>/<sub>4</sub> Ancre. Paiement comptant.

Faire les offres avec derniers prix sous chiffres H 21574 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1422

## BOITES OR

en tous genres, tous titres, pour tous pays 3852 sont livrées aux meilleures conditions par la Fabrique Leuba Frères, Renan Tél. Chaux-de-Fonds 22.05 Prix modérés Calottes pour bracelets — Prix spéciaux par grandes séries Prompte livraison — Ouvrage soigné H 6356 J — Achat de matières d'or et d'argent —

## A LOUER

pour le 31 octobre ou époque à convenir, grands Ateliers modernes, occupés actuellement par Auréa S. A.

Ces locaux peuvent être loués séparément par étage ou demi-étage.

S'adresser pour renseignements :

I. à l'Etude Bersot, Jacot et Chédel, gérants de l'immeuble, rue Léopold Robert 4, La Chaux-de-Fonds.

II. à M. Alfred Riva, entrepreneur, rue des Terreaux 46, La Chaux-de-Fonds. 1384

## CH. BONIFAS & Cie

Genève

La Chaux-de-Fonds

H 15167 C

Décorateurs - Joailliers

1235

Prix spécialement avantageux pendant la Guerre

## E.D. Elias

HORLOGERIE EN GROS EXPORTATION Heerengracht 555 AMSTERDAM HOLLANDE H20049 C 1443

## MUNITIONS

Industriels fabriquant pièces de munitions ont intérêt à adresser tout de suite offres, éventuellement échantillons à Case postale N° 18403, Moutier. — Prix avantageux et grosses commandes. H 5634 I 1439

## ACIER

10 tonnes acier pour emboutissage 56/2 mm à céder tout de suite. H 5635 I Offres à Case postale 17523, St-Imier. 1438

## Technicien Chef d'ébauches

Connaissant à fond la petite et grande pièce, simple et compliquée, cherche place. Bonnes références à disposition.

Adresser les offres sous chiffres H 15323 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1443

## Place vacante

Dans grande fabrique d'horlogerie de la Suisse allemande la place du second comptable est à repourvoir. 1433

Les postulants possédant les langues allemande, française et cas échéant anglaise, l'expérience nécessaire et la capacité dans les travaux de comptabilité et de bureau et pouvant fournir des preuves de connaissances dans l'horlogerie, ainsi que de bons renseignements, sont priés de s'adresser en indiquant les prétentions de salaires et leurs devoirs militaires s. chiffres Zag T 30 à l'agence de publicité Rudolf Moose, Zurich.

## Machine à écrire

première marque américaine, est à vendre pour cause de cessation de commerce.

Occasion exceptionnelle. Adresser offres sous chiffres H 11832 L à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1444

## A vendre

machines à pivoter et petites berceuses. Offres sous chiffres H 2000 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1423

## Fabricant sérieux et capable

disposant de grands locaux dans localité près La Chaux-de-Fonds, cherche

## relations avec commanditaire

pour tous genres de montres ou collaboration pour autre industrie comme chef. Eventuellement cherche des terminages Roskopf ou ancre par grandes séries.

S'adresser par écrit sous chiffres H 21465 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1370

## Technicien

Une fabrique de montres désire entrer en relation avec un technicien capable pour lui vendre ou louer son outillage pour la fabrication de l'ébauche.

Les calibres sont tout à fait modernes, de grandeurs 11 à 20 lignes ancre et grandeurs 0 size à 18 size, mise à l'heure négative.

On resterait preneur d'une grande partie de la fabrication. Affaire très sérieuse, excellente occasion pour un technicien désirant s'établir, vu que la vente de ses produits serait assurée.

Faire les offres par écrit sous chiffres H 5597 J à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 1418

## Chef de fabrication

très énergique, ayant toutes les capacités nécessaires pour la direction d'une fabrique importante, faisant la petite pièce ancre, est demandé.

Salaires élevés. — Place stable. — Discretion assurée.

Faire offres sous chiffres H 21614 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1436

## On cherche à entrer en relation

avec une maison qui s'intéresserait à un nouveau système de

Bracelet-montre breveté beau, bon, simple et solide. Affaire d'avenir.

Offres s. chiffres H 720 U à Haasenstein & Vogler, Bienne. 1434

## Tour aux Barilletts

usagé, mais en bon état, est demandé.

Adresser offres à la Fabrique d'ébauches et finissages Vuilleumier & Enay, à Sonvillier. H 5630 J 1437

TRADUCTIONS et correspond. en allem., angl. et espagn.; discretion absolue. F.-A. DROZ, 39, r. Jaquet-Droz, Chaux-de-Fonds.

Spécialité ROSKOPF soignées

## C. Meyer-Graber

LA CHAUX-DE-FONDS

Seul propriétaire 3655 de la marqu W. ROSSKOPF & Cie



Magasin d'horlogerie et bijouterie, bien situé,

## à remettre

avec ou sans marchandises, clientèle faite. petit loyer. Pas de reprise. Pressant. Ecrire poste restante 59 L, Genève.

## A remettre

un magasin d'horlogerie et bijouterie, 40 ans d'existence, conditions avantageuses. S'adresser J. Dauer, 7, rue du Mont-Blanc, à Genève. 1431

## Bon Comptable

au courant des fournitures d'horlogerie demandé immédiatement dans fabrique frontière française. Comptabilité partie double et américaine exigée. Références de premier ordre à fournir, situation stable par contrat de longue durée. Traitement suivant capacité.

Faire offres sous chiffres H 21584 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 1426

## Cadran émail Radium

Qualité Prima. Prix avantageux.

## V. Rochat

Tuilerie 30 1226

LA CHAUX-DE-FONDS

FABRIQUE DU GRENIER

La Chaux-de-Fonds

Véritable Montre

## A. ROSSKOPF & Co

Maison de CONFIANCE fondée en 1888

Qualité soignée Fonctionnement parfait

Seul propriétaire

Alexandre DUBOIS

Montres cylindre et ancre depuis 10 1/2''